

Les premières pistes d'une décentralisation à la carte

MATTHIEU QUIRET | Le 13/02 à 18:13 | Mis à jour le 14/02 à 16:57 |



Un rapport parlementaire analyse les 66 projets qu'envisagent les collectivités locales pour étoffer leurs pouvoirs en cas de réforme constitutionnelle. Beaucoup visent à corriger les réformes territoriales.

La grammaire décentralisatrice de la macronie se précise. Alors que le ministre des Collectivités, Sébastien Lecornu, a appelé jeudi à un **troisième mouvement** de décentralisation dans « Le Monde », un rapport des députés Jean-René Cazeneuve (LREM) et Arnaud Viala (LR) vient clarifier le **nouveau droit à la différenciation** des collectivités promis de longue date par Emmanuel Macron.

Si **les projets de réforme constitutionnelle** (article 72) et de loi organique de l'exécutif vont à leur terme, les élus locaux auront la possibilité de récupérer des compétences dont ne disposent pas toutes les collectivités de leur catégorie ou d'esquiver certaines normes. Une forme de décentralisation à la carte pilotée du terrain, explique le gouvernement.

Durcir le RSA

Mais jusqu'ici, les élus et l'Etat étaient restés vagues dans leurs intentions. Cette fois, les masques tombent. Les rapporteurs, membres de la délégation aux collectivités de l'Assemblée nationale, ont analysé les 66 premières propositions de différenciation rédigées par les élus ou leurs services.

Si la grande majorité des cas sont jugés faisables, 8 projets sont apparus peu réalistes. C'est, par exemple, le souhait de plusieurs communes d'assouplir les normes d'accessibilité aux handicapés, ce qui amènerait « *des disparités de traitement entre les usagers des bâtiments publics* », craignent les auteurs. Une région côtière voudrait s'affranchir partiellement des lois littorales et Alur pour faciliter la construction dans les « dents creuses. » Autre projet jugé peu

compatible avec le droit actuel, celui d'un département prêt à passer par-dessus la protection des zones humides pour faciliter leurs aménagements. « *Notre rapport défait un certain nombre de fantasmes de ceux qui craignent que la différenciation crée une brèche dans l'indivisibilité de la République. Elle permettra certains assouplissements mais en nombre limité* », tente de rassurer Jean-René Cazeneuve.

Stations de ski

On retrouve de nombreuses demandes insistantes des élus locaux qui ont **mal vécu les réformes territoriales** du quinquennat précédent. Les départements en particulier confirment se sentir à l'étroit dans leur rôle social et demandent une extension de leurs pouvoirs.

Une commune souhaiterait retrouver le droit de délivrer les papiers d'identité alors qu'un décret d'octobre 2016 a fortement concentré les guichets de délivrance. Les stations de ski réclament de pouvoir à nouveau développer des offices du tourisme, compétences qui ont été transférées aux intercommunalités, créant des situations de mutualisations compliquées entre concurrents d'un même domaine skiable... En revanche, les rapporteurs sont plus circonspects sur le souhait de présidents de département de revenir sur leur interdiction d'intervenir dans le domaine de l'agriculture et de la pêche ou plus largement de l'économie. Ils craignent un conflit avec la région à qui la loi NOTRe a confié ces compétences.

Dents creuses

D'autres projets jouent davantage l'innovation institutionnelle. Un département propose de financer avec les entreprises et la caisse d'allocations familiales (CAF) des emplois de bénéficiaires du RSA en CDD. Une région imagine d'étendre le pouvoir des Safer aux activités terrestres de la conchyliculture et de la pêche avec un **droit de préemption** renforcé. Un département propose de devenir le coordinateur des politiques et des financements de l'aide aux handicapés de l'Etat et d'autres acteurs. Un autre suggère de créer une agence départementale des solidarités réunissant la CAF, l'agence régionale de santé, Pôle emploi, etc.

Technique, le rapport ne fait pourtant qu'effleurer le travail considérable que le Parlement s'apprête à faire dans les mois à venir pour cadrer les futures marges de liberté que la majorité entend offrir aux élus locaux. L'enjeu politique : démonter la critique d'un exécutif recentralisateur.

Matthieu Quiret